

FCP SECURITE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP SÉCURITÉ », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 32.543.174 DT et une valeur liquidative égale à 173,434 par part.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP SÉCURITÉ » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP SÉCURITÉ » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 2.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le « FCP SÉCURITÉ » pour la valorisation des Bons de Trésor Assimilables suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP SÉCURITÉ ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP SÉCURITÉ » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP SÉCURITÉ » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP SÉCURITÉ » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP SÉCURITÉ ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP SÉCURITÉ ». À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au Gestionnaire. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du « FCP SÉCURITÉ ».

Autres obligations légales et réglementations

- Nous avons procédé à l'appréciation du respect, par le « FCP SÉCURITÉ », des normes prudentielles prévues par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code. De cette appréciation, il ressort que les actifs du « FCP SÉCURITÉ » représentés en valeurs mobilières totalisent 91,46% de l'actif total au 31 décembre 2022.

- Nous estimons utile de vous faire part des points suivants, relatifs au choix d'investissement du fonds :
 - Le pourcentage d'emploi de l'actif net dans des valeurs mobilières composées de Bons de Trésor doit être d'environ 60%. Au 31 décembre 2022, l'actif du « FCP SÉCURITÉ » est employé à raison de 54,23% dans des Bons de Trésor Assimilables (BTA).
 - Le pourcentage d'emploi de l'actif en actions cotées en bourse est d'environ 35%. Au 31 décembre 2022, l'actif du « FCP SÉCURITÉ » est employé à raison de 36,44% dans des actions cotées en bourse.
 - Le pourcentage d'emploi de l'actif en titres OPCVM est d'environ 5%. Au 31 décembre 2022, l'actif du « FCP SÉCURITÉ » est employé à raison de 0,79% dans des titres OPCVM.
- Nous signalons également que les emplois en liquidité et quasi-liquidité, constituées de disponibilités et de placements en comptes à terme, représentent au 31 décembre 2022 une proportion de 8,54% de l'actif total du « FCP SÉCURITÉ ».

Tunis, le 14 février 2023

Le Commissaire aux Comptes :
Sawssen DALHOUMI

BILAN
Au 31 Décembre 2022
(Unité : Dinars Tunisiens)

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
ACTIF	Notes		
AC 1 - Portefeuille-titres	3.1	29 829 151	30 333 558
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		12 143 083	13 056 906
b - Obligations et valeurs assimilées		17 686 068	17 276 652
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		2 786 798	1 427 247
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	3.2	18 002	28 898
c - Placement à terme	3.3	2 768 796	1 398 349
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		32 615 949	31 760 805
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3.4	48 908	47 926
PA 2 - Autres créditeurs divers	3.5	23 867	23 798
TOTAL PASSIF		72 775	71 724
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	3.6	31110554	30 440 316
CP 2 - Sommes distribuables		1 432 620	1 248 765
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		20	57
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 432 600	1 248 708
ACTIF NET		32 543 174	31 689 081
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		32 615 949	31 760 805

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022

(Unité : Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2022	Exercice clos le 31 Décembre 2021
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.1	1 578 734	1 451 944
a - Revenus des actions		658 142	505 190
b - Revenus des BTA		907 704	907 704
c - Revenus des titres OPCVM		12 888	39 050
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2	92 779	32 454
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 671 513	1 484 398
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.3	-191 395	-188 466
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 480 118	1 295 932
PR 3 - Autres produits d'exploitation			
CH 2 - Autres charges d'exploitation	4.4	-47 518	-47 224
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 432 600	1 248 708
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMME DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		1 432 600	1 248 708
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		226 740	249 406
* +/- values réalisées sur cessions de titres		457 033	92 342
* Frais de négociation de titres		-13 535	-10 368
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4.5	2 102 838	1 580 088

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022
(Unité : Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le 31 Décembre 2022	Exercice clos le 31 Décembre 2021
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	2 102 838	1 580 088
a - Résultat d'exploitation	1 432 600	1 248 708
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	226 740	249 406
c - +/- values réalisées sur cessions de titres	457 033	92 342
d - Frais de négociation de titres	-13 535	-10 368
AN 2 - Distribution des dividendes	-3 746 233	-1 074 802
AN 3 - Transactions sur le capital	-	-
a - Souscriptions	-	-
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
*Régularisation des sommes distribuables	-	-
b - Rachats	-	-
*Capital	-	-
*Régularisation des sommes non distribuables	-	-
*Régularisation des sommes distribuables	-	-
*Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 643 395	505 286
AN 4 - Actif net		
a - En début d'exercice	31 689 081	31 183 795
b - En fin d'exercice	32 543 174	31 689 081
AN 5 - Nombre de parts		
a - En début d'exercice	187 640	187 640
b - En fin d'exercice	187 640	187 640
VALEUR LIQUIDATIVE	173,434	168,882
TAUX DE RENDEMENT	6,636%	5,067%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

"FCP SÉCURITÉ" est un Fonds Commun de Placement de catégorie mixte de type distribution régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n°30-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources.

Les fondateurs de ce FCP sont la Banque Nationale Agricole (BNA) et la BNA Capitaux.

La BNA Capitaux assure la fonction de gestionnaire du Fonds. En rémunération de ses services, la BNA Capitaux perçoit une commission de gestion annuelle de (0,4%) TTC de l'actif net quotidien.

La BNA assure la fonction du Dépositaire des actifs du FCP. En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Le capital du FCP n'a pas connu des variations en 2022, il s'élève à 18.764.000 DT (en nominal) et se décompose de 187.640 parts de 100 DT chacune.

La durée de vie du FCP SÉCURITÉ a été prorogée de 10 ans à 15 ans à compter du 27/10/2018, et ce, par décision du Conseil d'Administration de la BNA Capitaux en date du 19 juillet 2018 (communiqué publié par le CMF en date du 11 octobre 2018).

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers du FCP SÉCURITÉ ont été arrêtés, au 31 décembre 2022, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM et NCT 17 relative au traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan,
- un état de résultat,
- un état de variation de l'actif net, et
- des notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

- **Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons du Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

- **Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

- **Évaluation des Bons de Trésor Assimilables (BTA)**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres du FCP SÉCURITÉ ne comporte pas, au 31 décembre 2022, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1^{er} janvier 2018.

- **Évaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

- **Cession des placements**

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

		Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	Plus ou moins- values potentielles	% de l'Actif	% de l'Actif Net	% du Capita l de l'émett eur
Actions cotées :			12 111 620	11 885 947	-225 673	36,444	36,524	-
•	TN0007830011 • ASS MAGHREBIA	26 036	1444998	1459110	14112	4,474	4,484	0,579
•	TN0004700100 • ATL	231 276	734028	693366	-40662	2,126	2,131	0,712
•	TN0001600154 • ATTIJARI BANK	10 000	337828	369730	31902	1,134	1,136	0,025
•	TN0001900604 • BH	36 678	622507	511291	-111216	1,568	1,571	0,077
•	TN0001800457 • BIAT	5 179	458195	457347	-848	1,402	1,405	0,015
•	TN0003100609 • BNA	49 000	566307	430318	-135989	1,319	1,322	0,077
•	TN0007670011 • DELICE HOLDING	22 794	336974	293017	-43957	0,898	0,900	0,042
•	TN0007210016 • ESSOUKNA	60 000	287792	120000	-167792	0,368	0,369	1,188
•	TN0007570013 • EURO-CYCLE	40 864	1064144	1038722	-25422	3,185	3,192	0,417
•	TNDKJ8O68X14 • MAGHREBIA VIE	13 707	83339	84983	1644	0,261	0,261	0,055
•	TNMSXIDXJE02 • MAGHREBIA VIE NS	27 414	166677	166677	-	0,511	0,512	0,366
•	TN0007610017 • SAH	25 000	234513	227075	-7438	0,696	0,698	0,031
•	TN0006550016 • BH ASSURANCE S	27 729	837365	1436450	599085	4,404	4,414	1,042
•	TN0007630015 • SOTIPAPIER	25 000	142500	159750	17250	0,490	0,491	0,089
•	TN0006660013 • SOTRAPIL	24 464	305719	303598	-2121	0,931	0,933	0,591
•	TN0006580013 • SOTUMAG	20 000	94000	101480	7480	0,311	0,312	0,152
•	TN0006560015 • SOTUVER	40 000	247213	347960	100747	1,067	1,069	0,102
•	TNF8FC5GRVG9 • SOTUVER NG	7 272	54795	56940	2145	0,175	0,175	0,128
•	TN0007560014 • SYPHAX	5 000	50000	5	-49995	0,000	0,000	0,091
•	TNNGTFLC2986 • STA	20 600	350200	506987	156787	1,554	1,558	1,030
•	TN0006060016 • STAR	3 000	456384	492441	36057	1,510	1,513	0,130
•	TN0007270010 • TPR	112 321	466608	458494	-8114	1,406	1,409	0,225
•	TN0007380017 • TUNIS-RE	310 473	2769534	2170206	-599328	6,654	6,669	1,552
Titres OPCVM :		2 400	249 307	257 136	7 829	0,788	0,790	-
•	- TN0003100617 - PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	2 400	249307	257 136	7 829	0,788	0,790	-
Emprunts d'Etat :		18 010	18 010 000	17 686 068	323 932	54,225	54,346	-

• TN0008000713	- BTA à 6,30%- 12/2023 sur 7 ans (*)	18 010	18 010 000	17 686 068	323 932	54,225	54,346	-
Total en Dinars			29 499 184	29 829 151	106 088	91,457	91,660	-

(*) Pour les BTA, le coût amorti (hors intérêts courus) s'élève, au 31 décembre 2022, à 17 686 068DT et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Valeur de remboursement (1)	Décote à l'acquisition (2)	Prix d'acquisition (3) = (1) + (2)	Amortissement cumulé de décote (4)	Coût amorti (hors intérêts courus) (5) = (3) + (4)	Intérêts courus (6)	Valeur comptable (5) + (6)
BTA à 6.30 12/2023 (7 ANS)	18 010	18 010 000	(1 602 890)	16 407 110	1 219 273	17 626 383	59 685	17 686 068
Total en DT		18 010 000	(1 602 890)	16 407 110	1 219 273	17 626 383	59 685	17 686 068

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

Entrées en portefeuille :

Actions et droits rattachés	1 677 024
Titres OPCVM	-
Entrées de titres (conversion de droits...)	415 226
BTA	-
Total en Dinars	2 092 249

Sorties du portefeuille :

	Coût d'acquisition	Prix de cession/ Remboursement	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	2 398 171	2855204	457 033
Titres OPCVM	-	-	-
BTA	-	-	-
Sorties de titres (détachement de droits...)	415 226	-	-
Total en Dinars	2 813 397	2 855 204	457 033

NOTE N°3.2 : DISPONIBILITÉS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Compte courant de gestion	18 002	28 898
Sommes à l'encaissement	-	-
Total en Dinars	18 002	28 898

NOTE N°3.3 : PLACEMENT À TERME

	Taux	Nombre	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/202 2	% de l'Actif Net
Placements à terme :		2 741	2 741 000	2 768 796	8,508
- CPL 06-01-23 100 J 10,03% (BNA)	10,03%	480	480 000	489 919	1,505
- CPL 11-01-23 100 J 10,03% (BNA)	10,03%	95	95 000	96 859	0,298
- CPL 20-02-23 100 J 10,23% (BNA)	10,23%	300	300 000	303 296	0,932
- CPL 23-02-23 100 J 10,23% (BNA)	10,23%	600	600 000	606 188	1,863
- CPL 11-03-23 100 J 10,27% (BNA)	10,27%	230	230 000	231 553	0,712
- CPL 12-03-23 100 J 10,27% (BNA)	10,27%	236	236 000	237 540	0,730
- CPL 17-03-23 100 J 8,27% (BNA)	8,27%	690	690 000	693 002	2,129
- CPL 19-03-23 100 J 8,27% (BNA)	8,27%	110	110 000	110 439	0,339
Total en Dinars			2 741 000	2 768 796	8,508

NOTE N°3.4 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Gestionnaire (BNA Capitaux)	32 605	31 951
Dépositaire (BNA)	16 303	15 975
Total en Dinars	48 908	47 926

NOTE N°3.5 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Honoraires à payer (CAC)	15 255	15 255
Conseil du Marché Financier (CMF)	2 756	2 687

Sommes à régler	5 856	5 856
Total en Dinars	23 867	23 798

NOTE N°3.6 : CAPITAL

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Capital au début de l'exercice :	30 440 316	30 108 936
• Montant en nominal	18 764 000	18 764 000
• Sommes non distribuables des exercices antérieurs	11 676 316	11 344 936
• Nombre de parts	187 640	187 640
• Nombre de porteurs de parts	8	8
Souscriptions réalisées :		
• Montant	-	-
• Nombre de parts	-	-
Rachats effectués :		
• Montant	-	-
• Nombre de parts	-	-
Capital à la fin de l'exercice :	31 110 554	30 440 316
• Montant en nominal	18 764 000	18 764 000
• Sommes non distribuables des exercices antérieurs	11 676 316	11 344 936
• Frais de négociation de titres	-13 535	-10 368
• Variation plus ou moins-values potentielles sur titres	226 740	249 406
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	457 033	92 342
• Nombre de parts	187 640	187 640
• Nombre de porteurs de parts	8	8

NOTE N°4 RELATIVE À L'ETAT DE RÉSULTAT
NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Revenus des actions	658 142	505 190
Revenus des BTA	907 704	907 704
Revenus des titres OPCVM	12 888	39 050
Total en Dinars	1 578 734	1 451 944

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Revenus des Bons de Trésor à court terme	92 779	32 454
Revenus des certificats de dépôt	-	-
Total en Dinars	92 779	32 454

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Rémunération du Gestionnaire	127 597	125 644
Rémunération du Dépositaire	63 798	62 822
Total en Dinars	191 395	188 466

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Redevance CMF	31 898	31 410
Honoraires (CAC)	15 255	15 255
Impôts et taxes	125	105
Autres (frais de publication CMF...)	240	454
Total en Dinars	47 518	47 224

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Résultat d'exploitation	1 432 600	1 248 708
Résultat non distribuable (*)	670 238	331 380
Total en Dinars	2 102 838	1 580 088

(*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	226 740	249 406
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	457 033	92 342
Frais de négociation de titres	-13 535	-10 368
Total en Dinars	670 238	331 380

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS**5-1 DONNÉES PAR PART :**

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements	8,908	7,911	6,949	10,439	19,295
Charges de gestion des placements	-1,020	-1,004	-0,972	-0,978	-2,317
Revenu net des placements	7,888	6,907	5,977	9,462	16,978
Autres charges	-0,253	-0,252	-0,249	-0,246	-0,470
Résultat d'exploitation	7,635	6,655	5,728	9,216	16,508
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-9,508
Sommes distribuables de l'exercice	7,635	6,655	5,728	9,216	6,999
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1,208	1,329	3,923	-2,553	5,432
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2,436	0,492	-0,615	-4,269	2,009
Frais de négociation de titres	-0,072	-0,055	-0,262	-0,089	-0,244

+/- Value/titre et frais de négociation	3,572	1,766	3,046	-6,912	7,197
Résultat net de l'exercice	11,207	8,421	8,774	2,305	23,705
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	3,572	1,766	3,046	-6,912	7,197
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-	-4,154
Sommes non distribuables de l'exercice	3,572	1,766	3,046	-6,912	3,043
Distribution de dividendes	6,655	5,728	9,216	-	-
Valeur liquidative	173,434	168,882	166,189	166,631	164,326

5-2 RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,49%	3,98%	3,54%	5,66%	4,28%
Actif net moyen	31 899 656	31 402 950	30397319	30 578 417	72 375 665

5-3 RÉMUNÉRATION DU GESTIONNAIRE :

La gestion du FCP SÉCURITÉ est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, la « BNA Capitaux » perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de la « BNA Capitaux » s'élève à 127.597DT au 31 décembre 2022.

5-4 RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE :

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions du Dépositaire pour le FCP SÉCURITÉ. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP SÉCURITÉ ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie de ses services, la « BNA » perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de la « BNA » s'élève à 63.798DT au 31 décembre 2022.